

PROBATOIRE MODE D'EMPLOI

La liste ci-contre a été établie à partir des vœux des enfants exprimés au premier trimestre de l'année 2009/2010

Les enfants dont les noms figurent sur cette liste :

a) sont invités à prendre rapidement contact avec les professeurs (adressez-vous à l'accueil pour connaître leurs jours de présence).

b) font l'objet d'une proposition d'admission en probatoire sous réserve qu'il n'y ait pas d'obstacle morphologique (taille, état de la dentition pour les instruments à vent, etc...) ni d'incompatibilité entre leur disponibilité et celle du professeur. Si un tel obstacle existait, l'admission serait reportée à plus tard.

Les enfants qui ont fait une demande d'admission en probatoire et dont le nom ne figure pas sur la liste :

a) sont invités à consulter l'annexe 2 du Règlement des Etudes «Débuter un instrument »

b) à venir aux *Portes Ouvertes Pédagogiques* :

. le mercredi 10 mars 2010 à Hendaye (pour les élèves de St Jean de Luz et Hendaye)

. le samedi 13 mars 2010 à Bayonne (pour les élèves de Biarritz et Bayonne)

La date limite pour la remise des prochaines demandes en probatoire est le samedi 20 mars 2010.

La prochaine liste d'admission sera affichée le **12 avril 2010**. Attention ! les demandes ne sont pas archivées d'un trimestre sur l'autre.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les responsables pédagogiques.